

Réponse LNCC

En tant que candidat·e à la députation européenne, vous engagez-vous :

- À ne pas renouveler l'accord avec Japan Tobacco International qui expire en 2022 et les accords avec British American Tobacco et Imperial Brands qui expirent en 2030 ?

Nous nous félicitons du non-renouvellement de l'accord avec Philip Morris en 2016, et nous défendrons le non-renouvellement des accords avec British American Tobacco en 2022, et Imperial Brands en 2030, si nous sommes encore au Parlement Européen.

En effet, il n'est pas souhaitable d'externaliser le contrôle de la traçabilité du tabac, il convient plutôt de le confier à un organisme indépendant.

- À défendre une harmonisation de l'augmentation du prix du paquet de cigarettes dans tous les pays de l'Union européenne afin d'éviter que les mesures françaises pour lutter contre le tabac deviennent caduques face aux prix bas pratiqués dans d'autres pays ?

L'harmonisation est une voie intéressante. Elle s'annonce cependant compliquée compte tenu des disparités de prix à l'échelle de l'UE. D'autres actions plus efficaces à court-terme peuvent être prises pour réduire le nombre de fumeurs, par exemple, nous soutenons une action collective d'ampleur de prévention et d'éducation à la santé dès le plus jeune âge.

- À appliquer le principe de précaution et informer les consommateur·rice·s sur la toxicité des produits à travers la mise en place du Toxi-Score® ?

Il nous semble que la prévention passe en effet par la sensibilisation des consommateurs aux risques encourus. Mais le principe de précaution passe aussi par un haut niveau de protection sanitaire et environnemental, c'est pourquoi nous proposons également une révision de tous les règlements ou directives sur les substances chimiques. Le principe de précaution doit profiter aux citoyens et non aux industriels, un produit s'il est dangereux ou soupçonné de l'être doit être interdit.

- À défendre la relocalisation de la production de substances actives et le principe de création d'une structure à but non lucratif ayant pour mission la fabrication de médicaments type MITM ?

Nous défendons la mise en place de réseaux européens pérennes de recherche fondamentale chargés des activités de recherche et de la production de médicaments jugés essentiels. Cette production publique sera un argument supplémentaire pour négocier le prix des médicaments (cf. Question suivante). Cependant ce dispositif est contraire à la logique des traités.

- À défendre la transparence dans la fixation du prix des médicaments innovants et une négociation des prix basée sur les coûts de recherche et développement, de production et non le niveau de solvabilité de l'assurance maladie de chaque pays membres ?

En effet, le taux moyen de profit des entreprises pharmaceutiques est de 19% il semble donc aisé de les inciter à plus de modération dans les prix fixés. Cependant, il faut pour cela une volonté politique forte, la transparence dans la fixation des prix est un bon début, mais elle ne sera pas suffisante.

Nous défendons l'idée d'un remboursement à 100% des dépenses de santé et d'un pôle public du médicament qui pourrait le cas échéant appliquer la licence d'office, pour ramener les prix des médicaments à des prix raisonnables.

Cependant pour parvenir à cela, il faut arrêter les injonctions austéritaires de l'Union Européenne qui contribuent à détruire les systèmes de santé nationaux et mettent à la merci des intérêts des grandes entreprises pharmaceutiques les populations les plus démunies.